



SECTION



LOIR ET CHER

COMITE TECHNIQUE LOCAL DU 15 mars 2016

La séance s'est ouverte à 14H ; aucune déclaration liminaire a été présentée.

Le procès-verbal du PV du CTL du 12/01/2016 a été approuvé par l'ensemble des OS. Celui du CTL du 19/11/2016 sera soumis au vote au prochain CTL.

Les OS ont demandé à ce que les PV de CTL leur soit transmis dans le délai 1 mois. M Gridaine a évoqué le déménagement du mois de Décembre pour justifier le retard de transmission.

1) La Réorganisation de la mission juridictionnelle.

A) La mission devant les tribunaux Administratifs :Création de 31 pôles au sein de DRFIP. Pour la DDFIP41, la mission est transférée à Orléans auprès de la DRFIP. Cela concerne un emploi (déjà supprimé au TAGERFIP au 01/01/2016) et représente 61 dossiers environ

Ce regroupement fait suite à une demande des Tribunaux Administratifs qui souhaite que l'Administration assiste aux audiences.

Une note parue en décembre fixe les modalités de transfert. Peu de stock ; 19 affaires en instance actuellement. La DDFIP doit rédiger les mémoires pour les affaires introduites avant le 01/06/2016. Pour les instances introduites avant cette date, elle reste de la compétence de la DDFIP.

Le transfert a été anticipé par le pôle fiscal car la mission était répartie entre les différents agents (dossier IR pour les contrôleurs, suite Contrôle fiscal au cadre A)

Les services de Direction veilleront toujours à la qualité des instructions.

B) Devant les Tribunaux de Grande Instances et Cour D'Appel

Création de 2 grands Pôle Paris et Aix-en-Provence. La DDFIP41 est rattachée à Aix-en-Provence. Concerne les affaires ISF et droit d'enregistrement. Très peu de dossiers. Pour le 41 aucun dossier en 2015, 2 en 2014

La création des pôles est pour le 01/09/2016 mais la note de la centrale n'est pas encore rédigée

2) Le Service Civique

Le dossier est suivi par Véronique Burtet.

Pour la DGFIP, il concerne les jeunes entre 18 et 25 ans.

La mission sera de :

-Faciliter en amont l'accueil du public

-Familiariser le public au maniement de l'informatique et du site Impôt,gouv pour l'utilisation des services en ligne.

-Faire connaître dans le milieu scolaire les finances publiques

Les jeunes seront sous contrat de 8 mois avec une durée de 24h hebdomadaire (cela correspond aux horaires d'ouverture au public). Il seront rémunéré par l'Etat 467,34€/mois plus 106,31€/mois versé par la DGFIP.

Le déploiement pour la DDFIP41 : 3 sur le SIP de Blois avec comme tuteur Mme Sophie Chabert, 1 sur Vendôme avec comme tuteur Mme Angélique Moreau et 1 sur Romorantin avec comme tuteur Mme Christine Salaud.

Actuellement la DDFIP a reçu une quinzaine de candidatures via le site internet de l'Agence du Service Civique.

Ils seront formés aux grands principes de notre Administration. Ils interviendront à partir du 4 Avril sur les différents sites.

3°) Modification des Horaires de la Trésorerie de l'OPH

A la demande des agents et du chef de service, les horaires d'ouverture de la trésorerie de l'OPH sont modifiés pour être identiques aux horaires de nos différents services.

Précédemment, ils n'avaient pas été changés (selon le souhait des agents et du chef de service) Mais les horaires d'ouverture de l'OPH étant changé, ces derniers demandent désormais leur modification Soit TLJ de 8h30-11h45 et 13h 16h sauf mercredi et vendredi après-midi

FO a voté pour pour respecter la volonté des agents, les autres OS ont voté contre ou se sont abstenus au motif que la mission de service public n'est plus rendu convenablement.

Questions Diverses

Présentation des évolutions relatives au pilotage du contrôle fiscal en DDFIP/

2 Points :

-la BCR-

Elle sera piloté par la DIRCOFI ; objectif mutualiser les pratiques, progresser dans la lutte contre la fraude. Elle bénéficiera des formations avec l'appui de la DNEF.

Mais en terme de gestion de personnel, la compétence reste à la DDFIP. Un protocole est en cours de rédaction.

La mise en place est prévue au 01/07/2016

La BDV : pour les Directions avec une seule Brigade, il est prévu un pilotage par la DIRCOFI.

Un projet de protocole est en cours de rédaction. Comme Pour la BCR, la BDV conserve la gestion du personnel.

Un point a été fait sur les permanences à selles/Cher et à Salbris

Pour Selles sur Cher, 2 demi-journées par semaine le matin dans les locaux de la mairie (une moyenne de 10 visites)

Pour Salbris Une journée par semaine (le matin libre et l'après midi sur rendez-vous) en pratique les 2 agentes ne sont présentes que le matin. En moyenne 40 visites.

S'agissant des restructurations à venir : la Feuille de Route de M Le Buhan :

Projet pour le 1er semestre 2017:

Fermeture de la Trésorerie Mixte de Marchenoir par un transfert des charges vers la Trésorerie de Mer : en raison des Fusions de Communauté de Communes dont le siège est_Mer, Fusion de communes entre elles, et projet de rapprochement de la Communauté de Communes Beauce Oratorienne avec des communautés de communes situées dans le Loiret.

Fermeture de la Trésorerie d'Onzain avec transfert du Secteur Public Local à Blois

Agglomération et de la Fiscalité au SIP de Blois : Onzain est dans l'Agglomération de Blois

L'ensemble des personnels a été informé de ces fermetures qui seront soumis à l'avis des OS au prochain CTL.

En projet, le **Pôle enregistrement sera rattaché au SPF(?)** et le **transfert du SPF de Vendôme à Blois pour le 2ème semestre 2017.**

Autres questions :

Le CSP à Distance des DFE : l'arrêté vient d'être signé la liste est en cours d'élaboration par la Direction parisienne.

Le contrôle de la redevance TV suite à la fermeture du service de Chartres : Pour les particuliers le contrôle a été transféré sur Toulouse ; Pour les Professionnels, pour l'instant il a été transféré sur le PCE de Chartres. Pas de note ou directives pour un transfert du contrôle vers la PCE de la DDFIP.

Le Recrutement PACTE pour l'accueil du SIP de Blois : les deux premiers recrutements n'ont pas donné satisfaction pour diverses raisons ; Une troisième personne a été recrutée, elle est actuellement en formation à l'ENFIP mais elle sera présente pour seconder Myriam pendant la campagne IR.

Sur le site de Blois : les badges d'accès à l'immeuble Bodin sont en cours d'initialisation ; Elles vont être prochainement remises aux agents. Pour le site de Maunoury, l'accès se fait toujours par le code. Une mise en conformité du système d'alarme est nécessaire .

Le prochain CTL a été fixé au 19 Avril 2016

Vos représentants FO DGFIP de Loir-et-Cher